

SESSION ORDINAIRE DU 31 MAI 2024 à 18 heures

Date de convocation : 24 MAI 2024

Affiché le :

L'an **DEUX MIL VINGT-QUATRE**, le **31 MAI 2024**, à **18h00**, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la **Salle du Conseil**, sous la présidence de **Monsieur Francis CIPIERRE, Maire**, conformément à l'article L 2121/10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS : **CIPIERRE Francis, CARISTAN Yves, DUBREUIL Pascal, MICOURAUD Laurence, DUVERNEUIL Dominique, LEBOURGEOIS Laurent, DAUMENS Daniel, BUFFAT Virginie**

ABSENT :

EXCUSES : **Francis BODDART** ayant donné procuration à **Francis CIPIERRE**
Jean-Paul BALLOUT ayant donné procuration à **Pascal DUBREUIL**
Isabelle FARNIER ayant donné procuration à **Dominique DUVERNEUIL**

Yves CARISTAN est arrivé à **18 h 25** après le vote de la délibération No **2024/018**

SECRÉTAIRE : **Pascal DUBREUIL** est élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la session du 11 AVRIL 2024. Le procès-verbal est adopté et signé.

DELIBERATION N°2024/018 : REPRISE des CONCESSIONS FUNERAIRES en ETAT D'ABANDON au CIMETIERE COMMUNAL.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un état des lieux a été effectué dans le cimetière communal situé sur la Rue Pierre-Laussinotte. Plusieurs concessions ont été constatées en état d'abandon.

Pour remédier à cette situation et permettre à la commune de récupérer des emplacements délaissés, une procédure de reprise de ces concessions est prévue au Code Général des Collectivités Territoriales aux articles L 2223-17, L 2223-18, R 2223-12 et R 2223-23.

Il faut préciser que la commune reste propriétaire des emplacements concédés, la concession n'étant qu'un droit d'usage du terrain communal. Les concessionnaires ont toutefois le devoir d'entretenir l'espace ainsi mis à leur disposition.

Monsieur le Maire explique la procédure engagée par la commune :

Le procès-verbal de 1ère constatation de l'état d'abandon de concessions perpétuelles a été effectué le 25 novembre 2022 avec 50 tombes (concessions) visées ; affiché à la mairie et sur la porte du cimetière et publié sur le panneau d'affichage de la commune le 02 décembre 2022 pour un mois, le 24 janvier 2023 pour un mois et le 10 mars 2023 pour un mois ;

Le procès-verbal de 2ème constatation de l'état d'abandon de concessions perpétuelles a été effectué le 16 avril 2024 avec 50 tombes (concessions) visées ; affiché à la mairie et sur la porte du cimetière et publié sur le panneau d'affichage de la commune du 26 avril 2024 au 31 mai 2024.

L'ensemble de la procédure ayant été menée à son terme conformément aux dispositions réglementaires Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la reprise des concessions, ce qui lui permettra ensuite de prendre l'arrêté individuel de reprise.

Monsieur le Maire, après discussion avec Monsieur Francis BODDART, informe le Conseil Municipal de leur volonté à préserver l'identité historique du cimetière. Avant le lancement des travaux pour la reprise des concessions funéraires, une étude sera réalisée sur la préservation de certaines sépultures ou stèles ainsi que sur l'aménagement de la partie du cimetière concernée.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité ;

DE REPRENDRE les concessions en état d'abandon figurant sur la liste annexée.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre un arrêté municipal individuel prononçant leur reprise dont il assurera la publicité conformément à la réglementation en vigueur.

DE METTRE EN SERVICE les terrains ainsi libérés, pour de nouvelles concessions.

AUTORISER Monsieur le Maire de prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

RÉFÉRENT PROTECTION des ABEILLES et des POLLINISATEURS

APIDOR est une structure qui regroupe les deux syndicats apicoles du département et le Groupement de Défense Sanitaire Apicole de la Dordogne (GDSA24).

Pour faire face au fléau que représente le frelon asiatique, APIDOR a signé une convention pour la mise en place d'une plateforme interactive de lutte contre le frelon asiatique (BEES FOR LIFE).

Afin de mener des actions de lutte, APIDOR souhaite faire adhérer le plus grand nombre de communes à cette plateforme. Pour ce faire, il convient :

- De mettre en place le lien internet BEES FOR LIFE sur le site internet de la commune.
- De proposer un ou deux référents de la Commune qui auront l'activité de surveillance et de bon fonctionnement de la plateforme.
- De partager la liste des désinsectiseurs que nous utilisons (en les informant du projet) .
- Communiquer sur l'existence de cette politique de protection sur le site de la commune, la gazette, Facebook ou autres.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de s'inscrire dans cette démarche et de nommer deux référents, soit : Monsieur Serge MAURANCE, apiculteur, ainsi que Monsieur Christophe BOUTOT, agent technique communal.

DELIBERATION N°2024/019 : MODIFIANT la DÉLIBÉRATION 2024/010 pour le CHOIX du BUREAU de CONTRÔLE et SPS POUR PROJET BARDET

Considérant que dans la délibération 2024/010, le coût prévu pour le choix du bureau de contrôle et du bureau SPS pour le projet Bardet n'avait pas été indiqué, il y a lieu de refaire la délibération afin d'y ajouter lesdits coûts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité ;

Que la nouvelle délibération qui remplacera la délibération 2024/010 se lira comme suit :

Dans le cadre des travaux de réaménagement des logements Bardet, la commune a consulté 3 bureaux de contrôle technique.

- Les bureaux QUALICONSULT, SOCOTEC et APAVE ont fait une offre de prestation.

Dans le cadre des travaux de réaménagement des logements Bardet, la commune a consulté 4 bureaux de contrôle pour la mission de coordination sécurité SPS.

Les bureaux SOCOTEC, VERITAS, ELYPEC SPS et APAVE ont fait une offre de prestation.

Il convient dès lors de choisir les bureaux de contrôle qui assureront les missions de contrôle technique et de coordination sécurité SPS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Choisit comme bureau de contrôle technique : **SOCOTEC**, 35 rue Général Morand, 24000 PÉRIGUEUX pour un coût de **5 760 € HT / 1 152€ TVA / 6 912€ TTC**.

- Choisit comme bureau de coordination sécurité SPS : **APAVE**, Boulevard de Saltgourde – BP241, 24052 PERIGUEUX CEDEX 09 pour un coût de **5 120€ HT / 1 024€ TVA / 6 144€ TTC**.

DELIBERATION N°2024/020 : MODIFIANT LA DÉLIBÉRATION 2024/011 POUR CHOIX DU BUREAU D'ÉTUDE POUR LE DIAGNOSTIC DU PONT ET SUIVI DES TRAVAUX DU PONT

Considérant que le coût prévu pour le bureau d'étude pour le diagnostic du Pont et le suivi des travaux choisis dans la délibération 2024/011 n'avait pas été indiqué, il y a lieu de refaire la délibération afin d'y ajouter lesdits coûts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité ;

Que la nouvelle délibération qui remplacera la délibération 2024/011 se lira comme suit

Dans le cadre du diagnostic et du suivi des travaux du pont de St-Martial d'Albarède, la commune a consulté 2 bureaux d'étude pour la mission de Maîtrise d'Œuvre.

- Les bureaux d'étude DIADES et ARCADE INGÉNÉRIE ont fait une offre de prix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Choisit comme bureau d'étude pour les missions de diagnostic et Maîtrise d'œuvre : **DIADÈS**, agence Sud-Ouest, 42-44 rue du Général de Larminat, 33000 BORDEAUX pour un coût de **104 400€ HT / 20 880€ TVA / 125 280€ TTC**.

PRÉSENTATION APD PROJET BARDET AVEC PERSPECTIVE PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire présente l'avant-projet définitif concernant les logements Bardet. Le projet concerne la transformation d'un logement T5 actuel en deux logements T2 de 50m², l'amélioration de l'isolation et de l'aération des deux logement T3 et T4 actuel ainsi que la création d'un nouveau logement T2 sur les dépendances, soit cinq (5) logements au total.

Ces logements seront alimentés par une chaufferie (biomasse) commune. Chaque logement disposera d'un chauffe-eau thermodynamique ou solaire. L'objectif étant d'amener ces logements à l'étiquette énergétique A ou B.

Le montant du projet est de 552 093€ HT, honoraires compris, et les aides prévisionnelles seraient de 218 245 € (ADEME, DETR, Font Vert, département et Région).

Le permis de construire a été déposé et nous entrons dans la phase PRO (rédaction des documents de consultation des entreprises).

LANCEMENT du DIAGNOSTIC du PONT des FARGES : DEFINITION DE L'UTILISATION A VENIR DE CET OUVRAGE. PROPOSITION À PRÉVOIR SUITE AU DÉBAT.

Monsieur le Maire évoque au Conseil Municipal sa première réunion avec le bureau d'étude DIADÈS et l'ATD en charge du diagnostic et de la maîtrise d'œuvre du pont des Farges.

Un état des lieux sur l'état de la structure sera remis cet été et le montant prévisionnel des coûts de réparation à l'automne. À ce jour, plusieurs hypothèses de réparations sont évoquées qui vont de 150 000 € à 1 000 000€.

La Commune doit définir, avant tout, l'utilisation à venir du pont (types de véhicules et poids maximum).

Un échange avec la population semble important car si le souhait de tous est d'avoir une structure qui supporte le maximum de poids, les investissements risquent d'être conséquents et hors de portée des finances communales.

Pour rappel, les aides de l'État sont à hauteur de 60% du montant des travaux HT avec un plafond de 500 000€.

QUESTIONS DIVERSES

DEMANDE ATD24 + SDE24 pour une ASSISTANCE à L'AMÉNAGEMENT du LOGEMENT DAVID

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire appel à l'ATD ainsi qu'au SDE24 pour aider la commune dans la réhabilitation du logement David qui est en très mauvais état.

INFORMATION sur le DEPLACEMENT et le TRANSFERT des ACTIVITES du BURALISTE

Monsieur le Maire et les adjoints ont rencontré Monsieur Muller du QG24. Celui-ci prépare son projet d'acquisition d'un nouveau bâtiment à La Rebière afin de déplacer la partie bureau de tabac, jeux et bar sur cet immeuble et sur le multiple rural actuel, développer la partie restauration (pizza et bar à bière). Le manque de place sur le local actuel pose des problèmes de mise en conformité et d'espace convenable pour l'exploitation des deux activités dont la cohabitation n'est pas forcément évidente. Dominique DUVERNEUIL fait part d'une certaine inquiétude sur le fait de voir la licence 4 quitté le multiple rural et des conséquences que cela pourrait engendrer.

HORAIRE D'OUVERTURE de la MAIRIE

Monsieur le Maire souhaite modifier les horaires d'ouverture de la mairie. Ce sujet est reporté à une session ultérieure.

COMPOSTAGE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place de deux nouveaux composteurs dans le Bourg. Suivra prochainement l'aménagement du site de compostage collectif des Farges

ABC DE LA BIODIVERSITÉ

Madame Virginie BUFFAT fait part de la journée organisée par la Commune pour 33 enfants de l'école d'Excideuil le 27 mai.

La séance est levée à 19h30

LE MAIRE
CIPIERRE Francis

SECRÉTAIRE DE SÉANCE
DUBREUIL Pascal